Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 97 (1952)

Heft: 10

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATIONS

Société suisse des Officiers

Désireux de tenir les membres de la société au courant de l'activité de ses organes dirigeants, le comité central fera paraître dorénavant un résumé de ses délibérations après chacune de ses séances.

Séance du comité central du 12 juillet 1952 :

Le comité sortant de charge transmet ses pouvoirs au nouveau comité qui se constitue comme suit :

Président: Col. Albert Züblin, cdt. rgt. inf. 26, Rämistrasse 23,

Zurich 1, tf. 051/24 26 54.

Vice-prés.: Col. Karl Streit, cdt. rgt. inf. 27, Zurich.

Vice-prés.: Major Louis Guisan, Of. EMG br. fr. 1, Lausanne.

Caissier: Major Walter Haab, Qm. rgt. inf. 28, Zurich.

Secrétaire: Plt. Gottfr. Bütikofer, cdt. cp. fus. I/98, Rämistrasse 23,

Zurich, tf. 051/24 26 54.

Membres: Col. Sigmund Eggenberger, cdt. rgt. av. 3, Zurich.

Col. Albert Ernst, cdt. rgt. inf. 19, Lucerne.

Col. Georg Heberlein, EMA, Wattwil.

Col. Ernst Hirt, à d., Macolin.

Col. Fritz Matter, cdt. rgt. inf. 41, Bâle. Col. Emile Privat, cdt. rgt. inf. 3, Genève. Lt-col. Manfred Bruggisser, EMA, Wohlen.

Lt-col. Ernest de Buman, cdt. rgt. ob. 1, Fribourg.

Lt-col. Hans Burkhardt, cdt. Trsp. PTT, Berne. Major Hans Huber, cdt. gr. ob. 20, Frauenfeld.

Major Otto Pedrazzini, of. EMG, EM 9 Div., Bellinzone.

Major Walter Zwyssig, cdt. bat. fus. mont. 87, Schönenwerd.

Le comité prend connaissance des rapports et propositions de diverses commissions et constitue celles-ci pour une nouvelle période. Sont ainsi désignés comme présidents :

- le col. Privat, de la commission des conférences et excursions,
- le col. Hirt, de la commission des sports,
- le col. Ernst, de la commission d'administration de l'*Allgemeine* schweizerische Militärzeitung,
- le major Guisan, de la commission de liaison de la Revue militaire suisse.

La commission de presse sera élargie par des appels à plusieurs officiers qui sont journalistes de profession ou qui du moins s'occupent activement de questions de presse. Les autres membres en seront présentés par les sections cantonales. Le major Huber est confirmé dans ses fonctions de président.

Une commission extraordinaire continuera à s'occuper du statut des officiers du corps des gardes-fortifications. Le lt.-colonel Bruggisser en assumera désormais la présidence.

Une commission nouvelle est constituée, sous la présidence du col. Streit, pour travailler à la revision du droit pénal militaire. Son activité s'inspirera des conclusions de l'enquête faite auprès des sections en 1949, conclusions qu'il faut maintenant utiliser pour aboutir à un résultat positif.

Le comité central s'occupe de l'interpellation faite par M. Wenk au Conseil des Etats et de la réponse donnée par le Conseil fédéral. Il ne paraît pas utile de revenir sur les diverses critiques adressées à la Société suisse des officiers.

Des critiques ont aussi paru dans la presse, notamment dans un article anonyme publié par la Nationalzeitung de Bâle du 13 juin. Pour orienter exactement les journaux sur la remarquable conférence du colonel dividionnaire Frick, cet exposé sera reproduit dans l'Allgemeine schweizerische Militärzeitung. Le service de presse ou le secrétariat central de la Société suisse des officiers sont du reste à la disposition des journalistes qui pratiquent une information objective. Pour le surplus, le comité central a d'autres tâches plus importantes que de participer à des polémiques oiseuses ou de répondre à des critiques malveillantes.

Pendant les deux dernières périodes administratives, les travaux de concours proposés sur des sujets d'ordre militaire n'ont pas éveillé grand intérêt. Le comité central décide que le jury présidé par le colonel-divisionnaire Bütikofer sera élargi et l'invite à ramener les sujets de concours à quelques questions très importantes comme :

- l'évolution future de notre armée,
- les conséquences d'une communauté européenne de défense pour notre pays et son armée,
- les moyens d'améliorer la situation des sous-officiers,
- la spécialisation et ses limites.

Le comité central charge le jury d'organiser les concours de telle façon que les quelques sujets proposés soient effectivement étudiés, le cas échéant en faisant appel à des officiers qualifiés qui seraient assurés de recevoir en tout cas de modestes honoraires. Les concurrents doivent disposer d'un délai de deux ans pour mener leur étude à chef.

37es journées suisses de troupes légères

Ces Journées se dérouleront les 11 et 12 octobre 1952 sous forme de tétrathlon pour 6 catégories différentes, soit :

- a) Tétrathlon pour cyclistes, catégorie élite.
- b) Tétrathlon pour cyclistes, catégorie landwehr.
- c) Tétrathlon pour motocyclistes.
- d) Tétrathlon pour hommes des troupes légères motorisées.
- e) Tétrathlon pour dragons montés.
- f) Tétrathlon pour officiers.

A cette occasion se tiendra à Lausanne, aux Plaines du Loup, une exposition qui se divisera en 3 sections :

1re section: Armements et munitions des Trp.L.

2e section: Moyens de transports des Trp.L.

3e section: Moyens de transmissions des Trp.L.

Cette exposition sera commentée par des Sofs. instr. des Trp.L. Pour la compléter, des sections des E.R. de Thoune, Aarau et Winterthour (trp. mot. et cyc.), groupées en une Cp., feront des démonstrations et évolueront sur le terrain pour montrer quelles sont les possibilités des Trp.L. Ces démonstrations seront également commentées. Une seule exception pour les Chasseurs de chars qui, étant donné les dégâts que leurs manœuvres font aux cultures, ne pourront pas évoluer sur le terrain. Par contre, un atelier de réparations des dits véhicules fonctionnera durant toute l'exposition.

Exposition ouverte les samedi et dimanche (entrée gratuite).

Cap. Wüthrich

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

« Attention chars » et « La rédaction de rapports », deux publications de l'ASSO.

L'Association suisse de sous-officiers vient de faire publier l'édition française d'une brochure qui a connu un grand succès outre-Sarine et qui rencontrera sans doute chez nous aussi un écho qui doit être favorable. « Attention chars » a pour but de faire connaître en termes simples et laconiques ce que sont les blindés modernes